

Sur convocation du Maire en date du 31 août 2017, les membres du conseil municipal se sont réunis le 14 septembre 2017 à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Serge COSSIN, Maire

SONT PRESENTS : Serge COSSIN, Frédéric CHAMPAGNE, Jean-Luc CHARTON, Laure DARRE, Marie-Odile DEFREERE-MILLER, Maryanne JEANDEMANGE, Maurice JEROME, Claudine JOFFROY, Robert LAURAIN, Renelle MELI, Jean-Pierre PRETOT, Philippe RETOURNARD, Claude VINCENT

ABSENTS EXCUSES : Sandra DRILLET, Nathalie DRON (qui a donné pouvoir à Marie-Odile DEFREERE-MILLER)

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Luc CHARTON

Monsieur COSSIN aborde le premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n°1 : Approbation Conseils Municipaux des 8 juin et 10 juillet 2017

Les deux derniers conseils municipaux sont approuvés à l'unanimité ainsi que les délibérations qui s'y rapportent.

Point n°2 : Présentation dossier Ad'ap par le Bureau d'Etudes ACERE

Le projet d'agenda d'accessibilité programmé est présenté au Conseil Municipal qui l'accepte à l'unanimité. Le montant des travaux est réparti sur 3 années. L'agenda sera présenté à la Préfecture avant le 23 décembre 2017.

Point n°3 : Biens soumis à droit de préemption

La commune n'exerce pas son droit de préemption pour les 4 biens suivants :

- Une maison rue d'Epinal vendue 100.000,00 €
- Une maison impasse des Tilleuls vendue 131.000,00 €
- Une maison rue Pré le Riche vendue 213.000,00 €
- Une maison rue de Mirecourt vendue 21.100,00 €

Point n°4 : Convention cadre relative aux clauses d'insertion

Il s'agit d'une convention avec la CAE qui engagerait la commune à introduire des clauses d'insertion dans ses marchés publics de travaux afin de permettre aux demandeurs d'emploi de la région de retrouver le chemin de l'activité professionnelle. Après discussion, il sera demandé à Mme BRAY de la CAE de venir donner quelques éclaircissements sur le sujet à la prochaine réunion de conseil municipal.

Point n°5 : Mise en place du RIFSEEP : complément délibération

Dans sa délibération du 4 mai 2017, les groupes de fonctions et les montants indemnitaires maximum n'ont pas été mentionnés alors qu'ils avaient été fixés. Un complément de délibération en ce sens sera fait et envoyé au service du contrôle de légalité. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce complément.

Point n°6 : Appel à projet « école numérique »

Dans le cadre du plan numérique pour l'éducation et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, le ministère de l'Education Nationale lance pour la rentrée 2017, un nouvel appel à projet « Ecoles numériques innovantes et ruralité » au titre des investissements d'avenir. La subvention de l'Etat couvre 50% du coût total du projet global et est plafonnée à 7.000,00 € par école. Un dossier de candidature doit être constitué par les collectivités avant le 30 septembre 2017. Le conseil municipal donne son accord pour cette démarche.

Point n°7 : Décision modificative

Budget Eau : Article 022 : - 2.000,00 €
Article 61523 : + 2.000,00 €

Budget Forêt : suite aux remarques de la Préfecture, il s'est avéré que le montant des « dépenses imprévues » prévues au budget est supérieur au seuil autorisé, soit 7,5% des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section. Le conseil municipal en prend note et rectifie le budget comme suit :

Article 022 : - 3.000,00 €
Article 61524 : + 3.000,00 €

Point n°8 : Admission en non-valeur

La Trésorerie Epinal Poincaré présente une liste de créances à admettre en non-valeur. Cette liste est appuyée des pièces justifiant les démarches entreprises par le Centre des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'admettre en non-valeur cette liste de créances, pour un montant total de 2.107,05 €.

Point n°9 : Extinction de créances

La Trésorerie Epinal Poincaré présente une liste de débiteurs dont les créances sont éteintes par jugement de procédure collective (liquidation judiciaire de société et ordonnance prononçant l'effacement des dettes de personnes en situation de surendettement). L'irrecouvrabilité étant imposée, le conseil municipal constate ces charges définitives, à l'unanimité. Le montant total est de 370,23 €.

Point n°10 : Rapport annuel d'activité du SIADU

Le conseil municipal prend acte et approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement de Darnieulles-Uxegney. Ce rapport est consultable en mairie.

Point n°11 : Rapport annuel d'activité du SMDEV

Le conseil municipal prend acte et approuve le rapport annuel du Syndicat Mixte d'Electrification des Vosges. Ce rapport est consultable en mairie.

Point n°12 : Installation d'un pylône pour antennes

Depuis plusieurs mois, la commune est en contact avec TDF qui souhaite louer une parcelle de terrain de 100 m² pour y implanter un pylône afin d'y installer des antennes. Après plusieurs reprises de contacts et d'explications auprès de la Société TDF, le premier adjoint rapporte le contenu exact de la procédure et le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, donne un avis favorable pour cette implantation. Le bail sera établi pour 12 ans, le loyer annuel comprend une partie fixe couvrant la location et l'utilisation du site soit 500.00 € et une partie variable forfaitaire calculée en fonction du nombre d'opérateurs installés.

Point n°13 : Subvention exceptionnelle

30 heures ont été effectuées par un intervenant du Judo-Club dans le cadre des NAP pour l'année scolaire 2016-2017. Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au versement d'une subvention exceptionnelle de 300.00 € au club. Cette subvention est calculée au prorata des heures effectuées.

Point n°14 : Longueur de la voirie communale

Le Conseil Municipal a accepté de reprendre l'Impasse de Gugnéchamp dans la voirie communale mais il y a lieu d'ajouter la longueur de voirie correspondante soit 150 mètres supplémentaires.

Informations et questions diverses

Retour de la semaine des 4 jours : disparition des NAP et modification des horaires de travail du personnel concerné sans changement dans les crédits prévus au budget.

Travaux d'Intérêt Général : la commune accueille actuellement une personne dans l'obligation d'effectuer 35h de travaux d'intérêt général.

Tarif cantine-garderie : le repas à la cantine sera facturé par le fournisseur à compter de cette rentrée, 4,69 € au lieu de 4,67 €. Le tarif sera révisé pour les usagers à compter de Janvier 2018.

Achats de terrains boisés : le conseil municipal propose 1.000,00 € à une personne qui vend deux parcelles boisées près des forêts de Darnieulles, pour une superficie totale de 56 ares 69 centiares. A revoir avec la personne concernée.

Fermeture de la boulangerie : en liquidation judiciaire, la boulangerie du village a fermé ses portes le 8 septembre dernier

Subvention à deux particuliers : pour la réhabilitation de leurs habitations, deux Darnieulliens ont reçu des aides financières de la part de l'ANAH, de la CAE et de la Région.

Diagnostic énergétique : un particulier a reçu une aide financière de 300,00 € pour la réalisation de ce diagnostic.

Création d'entreprise : le salon de coiffure de la rue des Sapins a trouvé repreneur et demande à la commune l'octroi d'une aide financière. Elle sera redirigée vers la CAE.

Aménagement cyclable : une proposition d'aménagement cyclable a été faite et un avis a été demandé au Conseil Départemental. A suivre !

Balayeuse : un habitant de Darnieulles serait intéressé par le rachat de l'ancienne balayeuse de la commune. A suivre !

SICOVAD : demande à ce que des arbres de la rue des Myosotis soient élagués. Voir le problème avec le propriétaire des arbres.

Comptage INSEE : les résultats du recensement de la population qui a eu lieu en début d'année sont arrivés.

Salon des collectionneurs : les 30 septembre et 1^{er} octobre prochain.

Volets de la mairie : un devis a été présenté pour la motorisation des volets, d'autres vont suivre !

Bibliothèque municipale : une représentante de la médiathèque départementale est venue sur place faire un constat. Des propositions sont faites pour valoriser l'activité. Une réunion sera programmée avec les bénévoles pour en discuter.

Subventions communales : 3 associations locales remercient la commune pour l'octroi d'une subvention à leur association.

Logement communal vacant : le logement situé dans le bâtiment de l'école maternelle est vacant et un conseiller municipal propose de le louer à une locataire d'un autre logement communal que la commune souhaiterait retrouver.

Caméra en forêt : le locataire du lot de chasse n°2 souhaite installer des caméras près d'un mirador régulièrement vandalisé. Le maire avait vu avec le garde forestier qui n'était pas contre. Le locataire souhaite une autorisation écrite.

Toiture maison rue de Mirecourt : un riverain est venu en Mairie se plaindre d'une toiture menaçant de s'effondrer. Après prise de contact avec le propriétaire, cette maison est en vente. A suivre !

Budgets annexes : l'Inspection Générale des Finances Publique demande d'étudier la possibilité de supprimer les budgets annexes notamment le budget « Forêt » au 31 décembre 2017. Disposition à approfondir....

Analyse d'eau : les dernières en date faites aux sources et en mairie sont conformes aux exigences de qualité.

Comptage aux phares : des dénombrements lièvres seront effectués les 15 et 29 septembre prochain par la méthode dite « des indices phares » dans les forêts de Darnieulles par la Fédération départementale des chasseurs des Vosges.

Repas CCAS : le 8 octobre à Uxegney

Sainte Fleur : à Girancourt

Travaux SIADU : changement sur le réseau d'assainissement dans le haut du village.

Climatisation cantine : une climatisation supplémentaire a été installée à la cantine, gratuitement. La première n'étant pas assez puissante pour le nombre d'enfants accueilli.

Salon de l'habitat : des entrées sont proposées aux membres du conseil municipal.

Prochaine réunion de conseil municipal : le 12 octobre 2017 à 20h30

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et la séance est levée à 23h30.